



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

**Comité d'accréditation
pour les formations du brevet de technicien supérieur
Évaluation du BTS de Cinéma et audiovisuel
2018- 2019**

**RAPPORT D'ÉVALUATION
adressé au Lycée des Arts et Métiers, Luxembourg**

Commission spéciale :
C. Friederici, F. Pironnet, membres du comité d'accréditation
A-L. Bell, J. Colliac-Chirié, L. Denis, experts,
F. Hénard, secrétaire

INTRODUCTION

Le comité d'accréditation pour les formations du brevet de technicien supérieur (ci-après le comité d'accréditation) a procédé en 2018-2019 à l'évaluation du BTS de Cinéma et audiovisuel. Dans ce cadre, la commission spéciale composée des experts susmentionnés, mandaté par le comité d'accréditation et accompagné par le secrétaire général du comité d'accréditation, s'est rendue le 15 Mars 2019 au Lycée des Arts et Métiers. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles est parvenue la commission après la lecture du dossier d'autoévaluation de l'établissement et à l'issue des entretiens et des observations *in situ*.

Tout d'abord, la commission spéciale tient à souligner la coopération du lycée et de ses équipes concernées par l'évaluation externe. Elle désire aussi remercier les personnes rencontrées au cours de la visite.

La commission spéciale

La commission spéciale est constituée pour l'occasion afin d'évaluer la conformité du projet de formation au regard des critères demandés par le ministère. Cette commission était composée :

- d'un expert du domaine concerné, **Laurent Denis**, scénariste et producteur réalisateur à Cookies Films, Bruxelles, et qui a déjà participé à l'évaluation du BTS en 2015;
- d'une experte disciplinaire, **Anne-Laure Bell**, directrice des études à l'Ecole Supérieure de l'Image et du Son (ESIS).
- d'une experte étudiante, **Juliette Colliac-Chirié**, étudiante du BTS Audiovisuel de Cannes - option Image (France) ;
- de deux membres du comité d'accréditation : **Claudine Friederici** et **Fabienne Pironet**;
- et du Secrétaire général du comité, **Fabrice Hénard**.

La collecte de données

Les experts de la commission ont pu s'appuyer sur le dossier d'accréditation fourni par le lycée ainsi que des recherches documentaires sur l'établissement. Pour compléter cette base, la commission spéciale s'est entretenue avec la direction du lycée, la coordinatrice du BTS, le groupe curriculaire, les employeurs, des étudiants du BTS.

La rédaction du rapport

Chacun des experts de la commission spéciale a rédigé un rapport d'expertise à la suite de la visite du lycée et sur la base des éléments fournis et complétés durant cette journée. Ces différentes contributions ont été recueillies par le secrétaire de la commission afin de rédiger un rapport. Une version provisoire du rapport a été transmise au lycée. La version provisoire a ensuite été transmise aux experts ; la version devient alors définitive en constituant le rapport d'évaluation consolidé.

Le rapport a été débattu par le comité d'accréditation réuni le 17 mai 2019.

Après avoir présenté l'établissement, le rapport formule les constats, analyses et recommandations relatifs aux cinq domaines du référentiel d'évaluation du comité d'accréditation (sur lequel s'est basé l'établissement pour conduire son autoévaluation) :

- Domaine 1 : Opportunité du programme de formation
- Domaine 2 : Pertinence du programme de formation
- Domaine 3 : Modalités d'évaluation et de certification des étudiants
- Domaine 4 : Mise en œuvre du programme de formation
- Domaine 5 : Mesures de garantie de la qualité

Enfin, le rapport se termine par une synthèse des forces et points d'amélioration, ainsi que des principales recommandations.

1. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Présentation du Lycée des Arts et Métiers

Créé en 1896 à Luxembourg, le Lycée des Arts et Métiers (LAM) est le plus ancien des lycées techniques publics du Luxembourg. Dénommée la « Handwerkerschule » jusqu'en 2015, son but a dès l'origine été de dispenser une formation technique et artisanale solide. Elle dispose ainsi d'une tradition centenaire dans ces deux branches.

En lien étroit avec les acteurs du monde économique, il a depuis créé de nouvelles filières afin de répondre aux besoins changeants du monde du travail.

Développement de l'offre de formation :

En lien avec l'évolution du secteur audiovisuel et de la production cinématographique au Luxembourg, le LAM a, depuis les années 1990, développé son offre de formation dans le domaine.

En 1990, en parallèle de l'intégration des techniques audiovisuelles dans les cours des classes spécialisées en arts graphiques et plastiques, un BTS Dessin d'animation est mis en place. Puis en 2013, la formation professionnelle « technicien de l'Image » est créée, précédant de peu le BTS Cinéma et audiovisuel qui voit le jour en 2014.

Par ailleurs, en raison de son ouverture aux technologies et à un enseignement novateur, le LAM a reçu en 2017 le label « FutureHub ». Elle bénéficie ainsi des formations et travaux menés par cette structure.

2. PRÉSENTATION DU BTS CINEMA ET AUDIOVISUEL

Intitulé : Brevet de Technicien Supérieur en Cinéma et Audiovisuel

Objectifs du BTS : La formation BTS en Cinéma et Audiovisuel vise à transmettre aux étudiants les bases théoriques et techniques pour s'insérer professionnel en tant que techniciens polyvalents.

Destination professionnelle : Le BTS Cinéma et Audiovisuel offre aux étudiants d'occuper des postes de techniciens dans les domaines de l'image, de la gestion de la production et de la gestion de la réalisation.

Domaine 1- Opportunité du programme de formation

1.1 Le programme de formation vise des objectifs économiques pertinents en termes d'emploi et d'insertion professionnelle. L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes

CRITERES DU DOMAINE 1.1

1. Un niveau de certification est défini sur la base de la législation nationale appropriée et les cadres de certification existants (au niveau européen, national, sectoriel ou des établissements).
2. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.
3. Le profil montre clairement aux étudiants et parties intéressées quelles compétences génériques et spécifiques au sujet seront visées et le potentiel d'employabilité du programme.

CONSTATS ET ANALYSE

A la suite de la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur, le niveau de certification du BTS Cinéma et Audiovisuel est défini comme diplôme qui atteste la réussite d'une formation dispensée dans l'enseignement supérieur de type court.

Le cadre national de qualification stipule que le BTS est à référencer au niveau 5 des études. Le BTS atteste que ses titulaires ont acquis une qualification professionnelle, qu'ils sont aptes à occuper des emplois de technicien supérieur dans les domaines et activités de leurs études et qu'ils sont capables de mobiliser leurs connaissances et compétences pour se perfectionner et s'adapter au cours de leur vie professionnelle.

Le Lycée des Arts et Métiers a procédé à la création d'un BTS de Cinéma et Audiovisuel avec pour objectif de former des techniciens polyvalents en réponse aux spécificités et besoins du marché du travail Luxembourgeois dans ce domaine. L'objectif de polyvalence répond aux attentes des professionnels d'avoir des techniciens en capacité de s'intégrer au fonctionnement d'une équipe, de comprendre les contraintes et spécificités techniques de chaque métier afin de mettre leurs connaissances et compétences au service du tournage et du film quel que soit leur spécialisation future.

La taille réduite du secteur du cinéma et de l'audiovisuel au Luxembourg favorise la création de liens étroits entre le BTS et le milieu professionnel. Ainsi les enseignants sont eux-mêmes des professionnels en activité, des professionnels extérieurs interviennent régulièrement dans le BTS et les étudiants sont invités à participer à de nombreux événements réunissant les professionnels luxembourgeois ce qui leur permet de renforcer leurs contacts avec les acteurs du marché au niveau national et d'approfondir leurs compétences.

Ces contacts fréquents avec des professionnels permettent aux étudiants de définir leur projet professionnel et de se spécialiser par eux-mêmes au travers de leurs choix de stage, de rencontres ou de projets à réaliser. Cela facilite également leur insertion professionnelle une fois diplômés.

La formation s'étale sur deux années, répartie en quatre semestres. L'expérience d'apprentissage inclut des cours théoriques (principalement en première année) et pratiques (deuxième année), des présentations d'intervenants externes sur différentes thématiques, des travaux autonomes et pratiques, des projets individuels et en groupes dans le cadre des cours, ainsi que des apprentissages sur le terrain par le biais de stages ou de participations à des projets d'anciens étudiants, de certains enseignants ou professionnels luxembourgeois. Un

système de coaching en deuxième année a également été mis en place permettant aux étudiants de bénéficier de l'expérience et des conseils d'un professionnel du secteur.

L'offre de certains cours en anglais semble également pertinente considérant le contexte plurilingue du Luxembourg et considérant l'ouverture internationale du BTS avec la présence de 50% d'étudiants en provenance des trois pays frontaliers du Luxembourg.

La limitation à 12 étudiants par promotion correspond aux besoins du marché du travail luxembourgeois. Les diplômés n'ayant pas choisi de poursuivre leurs études sont bien intégrés dans le secteur professionnel.

Conformément à la législation, les évaluations consistent en des examens finaux ainsi qu'en un contrôle continu en fonction des enseignements.

A travers l'allocation de 120 crédits ECTS en fin de formation, le BTS Cinéma et audiovisuel offre aux étudiants la possibilité de poursuivre des études. Néanmoins, l'absence d'une troisième année d'étude rend difficile la poursuite d'étude directement en master. De même, la plus faible quantité de cours théorique en deuxième année pourrait constituer un frein pour réussir les concours des écoles de cinémas en France ou en Belgique qui sont un débouché non négligeable pour les étudiants du BTS.

AVIS : la commission spéciale considère que les exigences du critère sont satisfaites.

RECOMMANDATIONS :

- Mener une réflexion en interne quant aux moyens possibles pour faciliter la poursuite d'étude des étudiants en troisième année s'ils le souhaitent, sans pour autant trahir l'objectif de formation de techniciens polyvalents en 2 ans du BTS.
- Favoriser les partenariats avec des établissements de l'enseignement supérieur afin de faciliter la poursuite d'études.
- Renforcer l'apprentissage du domaine son afin d'améliorer leur employabilité et le manque de technicien son au Luxembourg.

1.2. Le programme de formation dispose d'une analyse de faisabilité argumentée

CRITERES DU DOMAINE 1.2

1. Le lycée a mené ou commandé une étude de faisabilité sur l'état des besoins des milieux professionnels dans des domaines spécifiques, l'offre de formation existante au Luxembourg et dans la Grande Région.
2. Les milieux économiques ont été associés à la collecte des données
3. L'étude de faisabilité identifie les compétences clef et transversales qu'il conviendrait de mobiliser pour répondre à des besoins professionnels spécifiques.
4. Les résultats de l'étude ont été débattus au lycée et au sein du groupe curriculaire et présenté aux milieux économiques.

CONSTATS ET ANALYSE

Une enquête a été faite auprès d'une soixantaine d'entreprises du secteur du cinéma et de l'audiovisuel luxembourgeois avec un taux de réponse supérieur à 50%, ainsi qu'auprès des anciens étudiants du BTS travaillant ou ayant travaillé dans ce secteur professionnel.

Une analyse a été faite de cette enquête permettant d'identifier les compétences clef et transversales répondant aux besoins du secteur et au groupe curriculaire de travailler à l'amélioration continue de la formation.

La prise en compte des résultats de l'étude se traduit par la volonté du groupe curriculaire de développer un volet plus complet dans la formation du son.

D'autres compétences non prises en charge par le BTS (ex : montage son et mixage, VFX, étalonnage, storytelling VR, etc.) ont également été mise en avant par l'enquête. Néanmoins, leur inclusion dans la formation nécessiterait une année de formation supplémentaire, ce qui n'est pas possible dans le cadre d'un BTS, et par ailleurs, le rôle du BTS n'est pas de former des techniciens spécialisés.

L'enquête a également mis en évidence un manque de connaissance des professionnels du secteur des compétences visées par le BTS.

AVIS : la commission spéciale considère que les exigences du critère sont satisfaites.

RECOMMANDATION :

- Améliorer la communication sur les compétences visées par le BTS auprès des professionnels du secteur

Domaine 2 : Pertinence du programme de formation

2. 1 Le programme de formation dispose d'un plan d'études structuré

CRITERES DU DOMAINE 2.1

1. La structure globale du programme est définie, et mentionne les crédits attribués à chaque unité sur la base des résultats d'apprentissage correspondants et de la charge de travail relative.
2. Le niveau de certification est défini sur la base de la législation nationale appropriée et les cadres de certification existants (au niveau européen, national, sectoriel ou des établissements).
3. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.
4. Le profil du programme se compose d'unités d'enseignement qui peuvent être composées d'un module unique ou de plusieurs modules, d'autres types d'unités d'enseignement, stages en milieu clinique et en entreprise, projets de recherche, travail en laboratoire et autres activités d'apprentissage pertinentes.
5. Un nombre de crédits ECTS minimum pour les unités d'enseignement est défini au niveau institutionnel, afin de faciliter la collaboration et les échanges interdisciplinaires ou entre les facultés.

CONSTATS ET ANALYSE :

Le plan d'études du BTS est structuré afin de mettre l'accent sur la transmission et l'acquisition de savoirs ainsi que sur le développement de compétences personnelles et méthodologiques. La formation est composée d'une première année avec un accent mis sur les connaissances théoriques permettant à l'ensemble des étudiants de se mettre à niveau considérant la variété de leurs formations initiales. La seconde année est plus tournée vers l'acquisition de compétences pratiques bien que les aspects théoriques soient repris succinctement en début d'année. La possibilité offerte aux étudiants de réaliser de nombreux projets au cours des deux années - qu'il s'agisse des projets de leurs camarades de première ou de de deuxième année, des projets liés au cursus ou des projets personnels - et les liens développés avec le secteur professionnel - par le biais du coaching professionnel - permettent aux étudiants de développer

leurs compétences en dehors de cours, sur des aspects techniques de leur choix et pouvant leur permettre de se spécialiser.

Un ou plusieurs stages en milieu professionnel devant comptabiliser un total de 12 semaines sont prévus en fin de deuxième année. L'étudiant décide lui-même du type de stage qu'il souhaite effectuer et peut ainsi orienter son projet professionnel. Les étudiants doivent également réaliser un travail de fin d'études pratique de leur choix durant le semestre 4. Les études se clôturent par une séance de "soutenances" du travail de fin d'études pratique et une validation des stages par un jury.

Le programme de formation du BTS a été défini en se fondant sur le « Guide d'utilisation ECTS 2015 » ainsi que sur les ESG.

La formation est organisée de manière modulaire. Pour chaque cours, les connaissances et compétences devant être acquises sont précisées. De même, le nombre de crédits ECTS affecté à chaque cours et le temps moyen à investir pour atteindre les objectifs du cours sont détaillés prenant en compte le temps en présentiel et le temps de travail personnel.

AVIS : la commission spéciale considère que les exigences du critère sont satisfaites.

RECOMMANDATION : sans

2.2 Le programme de formation couvre les aspects principaux de la spécialisation. Il permet l'acquisition de méthodes de travail adéquates et garantit l'intégration de connaissances spécifiques à la spécialisation.

CRITERES DU DOMAINE 2.2

1. La structure globale du programme est définie, et mentionne les crédits attribués à chaque unité sur la base des résultats d'apprentissage correspondants et de la charge de travail relative.
2. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.
3. Les unités d'enseignement sont exprimées en termes de résultats d'apprentissage appropriés et des informations claires sont disponibles concernant leur niveau, les crédits associés, leur mise en œuvre et leur évaluation.
4. Le profil montre clairement aux étudiants et parties intéressées quelles compétences génériques et spécifiques au sujet seront visées et le potentiel d'employabilité du programme.
5. Le profil est défini en consultation avec les intéressés.

CONSTATS ET ANALYSE :

Chaque promotion d'étudiants est constituée à 50% d'élèves ayant déjà fait des études en Bachelor ou en Master que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger. Les étudiants s'inscrivent à la formation en BTS proposée par le LAM afin de bénéficier d'un enseignement pratique technique. Ils viennent de parcours très différents ce qui enrichit la formation proposée par le BTS et rend pertinent sa polyvalence.

En effet, celle-ci leur permet de connaître toute la chaîne de production et de réalisation d'un film, ce qui permet aux étudiants, ayant généralement une vision floue des métiers du cinéma

et d'audiovisuel en première année, de prendre le temps de murir leur projet professionnel. Cet enseignement transversal et général leur permet d'acquérir les bases nécessaires aux différents métiers techniques pour ensuite choisir d'approfondir, par leurs stages ou projets, certaines compétences techniques plutôt que d'autres en toute connaissance de cause. Ce sont les stages, les projets menés tout au long de la formation en lien étroit avec les professionnels du secteur qui permettent une rapide insertion professionnelle.

Les étudiants diplômés ne sont effectivement pas des spécialistes mais ont les bases théoriques et pratiques nécessaires pour développer leur spécialisation dans le cadre de leur pratique professionnelle future. L'insertion des premiers diplômés met en évidence que cette absence de spécialisation n'est pas un frein à l'emploi.

L'effectif réduit de chaque promotion semble être un atout pour les étudiants qui bénéficient ainsi d'un système de coaching par un professionnel du secteur leur permettant une forme de spécialisation qu'ils peuvent poursuivre au travers de leurs stages et projets de fin d'études.

La densité du programme d'étude du BTS est à souligner mais ne semble pas être remise en cause ni par les étudiants, ni par les professionnels du secteur. Au contraire, il met les étudiants en situation professionnelle dès la première année en les confrontant aux exigences des métiers du cinéma et de l'audiovisuel en termes d'horaires et de charge de travail. Les étudiants sont ainsi également amenés à développer leur autonomie.

Malgré son objectif de polyvalence, les cours proposés par le BTS mettent un accent plus prononcé sur l'image au détriment du son. Cela peut s'expliquer par un manque d'ingénieur du son au Luxembourg qui rend difficile la création de cours dans ce domaine. Néanmoins, cela incite en même temps à un approfondissement de la formation sur les compétences dans le domaine du son afin de répondre à ce manque sur le marché du travail luxembourgeois. Il est à souligner qu'une réflexion sur une meilleure intégration du son en tant que compétence technique a été mise en œuvre conduisant à la mise en place de nouveaux cours visant l'apprentissage de ces compétences. Par ailleurs, le budget pour la création d'un studio de prise de son et de mixage a été voté - ce studio devrait être construit à l'horizon 2019. Cela renforcera la capacité de formation du BTS sur les compétences techniques du domaine du son.

AVIS : la commission spéciale considère que les exigences du critère sont satisfaites.

RECOMMANDATION :

- Renforcer le programme théorique dans le domaine du son afin d'offrir aux élèves de réelles compétences techniques qu'ils approfondiront lors de la pratique. Il s'agirait notamment de traiter les différents aspects du son ; prise de son (en studio et en décor réel), montage son et mixage, sound design.

2.3 Le programme de formation est défini en termes d'objectifs d'apprentissage et il est décliné en connaissances, compétences et compétences transversales.

CRITERES DU DOMAINE 2.3

1. Les unités d'enseignement sont exprimées en termes de résultats d'apprentissage appropriés et des informations claires sont disponibles concernant leur niveau, les crédits associés, leur mise en œuvre et leur évaluation.

2. Le profil montre clairement aux étudiants et parties intéressées quelles compétences génériques et spécifiques au sujet seront visées et le potentiel d'employabilité du programme.
3. Les résultats d'apprentissage, ainsi que les stratégies et critères d'évaluation correspondants sont définis pour chaque unité d'enseignement.
4. Les résultats d'apprentissage sont aisément compréhensibles et vérifiables au regard de ce que l'étudiant a réellement accompli à la fin du programme.
5. Les exigences de progressions sont explicites pour l'étudiant.
6. Les résultats d'apprentissage peuvent être atteints dans les limites de la charge de travail spécifiée.
7. Les résultats d'apprentissage sont liés aux activités d'apprentissage, aux méthodes et aux critères d'évaluation appropriés.
8. Les études sont suivies dans la durée qui leur est officiellement allouée (ce qui signifie que la charge de travail associée à une année universitaire, un semestre, un trimestre ou un seul cours est réaliste).
9. La structure des programmes est flexible afin de permettre aux étudiants d'opter pour des enseignements intégrant de nouveaux modes d'apprentissage
10. Les technologies numériques sont intégrées dans l'enseignement et l'apprentissage.
11. Les résultats d'apprentissage sont formulés par le personnel universitaire avec la participation des étudiants et d'autres parties intéressées.
12. Les crédits octroyés pour toutes les formes d'enseignement supérieur comprenant des éléments de formation continue et professionnelle sont reconnus et accumulés en vue de l'acquisition d'une certification ou non, suivant le souhait de l'étudiant et/ou les exigences de la certification.

CONSTATS ET ANALYSE :

Les objectifs d'apprentissage sont définis en cohérence avec les préconisations du guide ECTS de 2015 et sont expliqués aux étudiants au début de chaque année.

Le programme de cours permet d'identifier les besoins spécifiques en fonction de chaque métier de l'audiovisuel ainsi que d'en donner une vue d'ensemble aux étudiants.

Le LAM dispose de 8 autres BTS ainsi que d'une formation secondaire de Technicien de l'Image. Cette pluralité des formations proposées favorise l'interdisciplinarité notamment par le biais de projets communs entre les élèves et des complémentarités de chaque section. Par ailleurs, le développement de projets réunissant les étudiants de différents BTS de ce lycée est une opportunité pour stimuler leur créativité et leurs envies communes.

La volonté du LAM d'instaurer plus de transversalité entre les formations d'ici à 10 ans est cohérente avec l'évolution des métiers dans le domaine de l'audiovisuel.

Néanmoins, le programme d'étude du BTS est déjà assez dense, ce qui permet un apprentissage de qualité et l'acquisition des compétences visées, mais laisse peu de place pour de nouveaux ajouts dans le programme.

AVIS : la commission spéciale considère que les exigences du critère sont satisfaites.

RECOMMANDATIONS :

- Continuer à développer la transversalité des BTS en encourageant la réalisation de projets communs des étudiants des différents BTS.
- Réfléchir à l'intégration de l'interdisciplinarité dans le BTS en tenant compte du programme d'étude déjà très dense afin que cette amélioration de l'interdisciplinarité ne se fasse pas au détriment des compétences-métiers.

Domaine 3 : Modalités d'évaluation et de certification des étudiants

3.1 Les qualifications requises pour l'admission sont réglementées et vérifiées

CONSTATS ET ANALYSE :

Les conditions d'admission sont réglées par les articles 10-13 de la loi du 19 juin portant organisation de l'enseignement supérieur, modifiée par la loi du 23 juillet 2010 portant organisation de l'enseignement supérieur et fixant les modalités du cycle d'études d'enseignement supérieur aboutissant à la délivrance du brevet de technicien supérieur, ainsi que par le RGD du 23 février 2010 relatif à l'organisation des études et à la promotion des étudiants des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur.

Le Lycée des Arts et Métiers fixe à 12 le nombre d'élèves maximum que la formation en Cinéma et audiovisuel accueillera tous les ans dans chaque promotion. L'entrée se fait sur concours comprenant deux épreuves : une analyse de séquence et un entretien lors duquel l'étudiant présente et défend son portfolio.

AVIS : la commission spéciale considère que les exigences du critère sont satisfaites.

RECOMMANDATIONS : sans

3.2. Les méthodes d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

CRITERES DU DOMAINE 3.2

1. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.
2. Les résultats d'apprentissage, ainsi que les stratégies et critères d'évaluation correspondants sont définis pour chaque unité d'enseignement.
3. Les résultats d'apprentissage sont liés aux activités d'apprentissage, aux méthodes et aux critères d'évaluation appropriés.
4. Des contrôles pratiqués annuellement portent sur toute la gamme des tests d'évaluation et sur les résultats.
5. Les étudiants sont informés de leurs résultats sans délai.
6. Les crédits octroyés pour toutes les formes d'enseignement supérieur comprenant des éléments de formation continue et professionnelle sont reconnus et accumulés en vue de l'acquisition d'une certification ou non, suivant le souhait de l'étudiant et/ou les exigences de la certification.
7. Les instruments de validation et de reconnaissance doivent s'adapter au développement d'un environnement de formation diversifié et flexible ; ils doivent reconnaître de nouvelles formes d'apprentissage en ligne rendues possibles par la technologie.

CONSTATS ET ANALYSE

Les évaluations sont organisées conformément à l'article 15 de la loi du 19 juin 2009. Les méthodes d'évaluation se déclinent en des examens finaux et des évaluations continues.

La méthode d'évaluation est renseignée dans le descriptif de chaque cours et sur la fiche d'information de chaque évaluation. Elle est clairement communiquée aux étudiants au début de chaque année et rappelée avant chaque évaluation par le biais d'une inscription des étudiants aux examens qu'ils soient en contrôle continu ou des examens finaux. Avant les inscriptions, les enseignants informent les étudiants du déroulement des épreuves, des résultats attendus et des critères d'évaluation.

Une session d'examen ordinaire est prévue à la fin de chaque semestre.

Le groupe curriculaire et la coordinatrice ont travaillé à la redéfinition des évaluations pour répondre aux spécificités des cours et compétences à évaluer. Ainsi, les différentes compétences visées par la formation font l'objet d'une évaluation adéquate dont les critères sont clairement communiqués aux élèves. Dans le cas du contrôle continu, les méthodes d'évaluation peuvent être, entre autres, des tests pratique individuel, un travail pratique en groupe, une présentation orale en classe, la réalisation d'un portfolio ou d'un dossier individuel. Les examens finaux peuvent être un travail pratique individuel à réaliser suivant un horaire défini, un examen écrit, un entretien oral, ou bien encore une présentation orale. Une soutenance devant jury est également prévue pour l'évaluation des travaux de fin des études en deuxième année.

Trois groupes d'objectifs ont été définis au sein du BTS en relation avec les connaissances théoriques, la mise en œuvre pratique dans le cadre de travaux dirigés et la mise en œuvre pratique dans le cadre de travaux autonomes et de stages en entreprise. Chaque objectif dispose de sa propre méthode d'évaluation qui peut être, selon les besoins, formative et/ou sommative.

Pour la validation d'un module comprenant plusieurs cours, la pondération des notes se fonde sur l'affectation des crédits ECTS tel que prévu par l'article 11 du règlement grand-ducal du 23 février 2010. Un module est donc validé si la note globale pondérée est supérieure ou égale à 10 sur 20 sans qu'aucune des notes ne soit inférieure à 8 sur 20 points.

Les étudiants sont informés des résultats après validation de ceux-ci par le jury d'examen. Au semestres 1 et 3, des entretiens individuels sont également proposés aux étudiants pour leur remettre en main propre leur relevé de notes.

AVIS : la commission spéciale considère que les exigences du critère sont satisfaites.

RECOMMANDATIONS : sans

Domaine 4 : Mise en œuvre du programme de formation

4.1. Le programme de formation dispose des ressources matérielles suffisantes pour réaliser ses objectifs. Ces ressources sont disponibles pour la durée totale du programme de formation.

CRITERES DU DOMAINE 4.1

1. Les résultats d'apprentissage peuvent être atteints dans les limites de la charge de travail spécifiée.
2. Le lycée dispose des ressources nécessaires pour mettre en œuvre le programme de formation

CONSTATS ET ANALYSE

Lors de la première accréditation du BTS en 2014, la question des ressources matérielles avait été posée. La visite de l'établissement réalisée dans le cadre de cette ré-accréditation a permis de constater que le BTS dispose de l'ensemble du matériel nécessaire pour accompagner les étudiants dans leur formation (plateau de tournage attenant à une salle de cours, magasins de matériel de tournage, postes de montage). De plus, la création très prochaine d'un studio son améliorera encore la situation.

Par ailleurs, les étudiants peuvent avoir accès aux studios et matériels de l'école de 8h à 21h pour réaliser les projets attendus dans le cadre de leur formation ou des projets personnels. Ils sont également autorisés à emprunter le matériel du lycée afin de pouvoir mener des projets en dehors de ces heures et hors de l'établissement ce qui contribue à leur acquisition de compétences en dehors des heures de cours.

Pour encadrer ces emprunts et retour de matériel, le LAM, grâce au budget voté en ce sens par sa tutelle, recrute actuellement un régisseur spécialement dédié à cette tâche. L'arrivée de ce personnel encadrant supplémentaire permettra aussi aux étudiants d'avoir un interlocuteur différent d'un professeur auquel ils pourront poser des questions très pratiques et pragmatiques.

Les liens forts existants entre le LAM et la profession permet aux étudiants de découvrir d'autres types de matériel sans qu'il soit nécessaire au Lycée de disposer de l'ensemble du matériel professionnel.

Les discussions régulières sur les compétences, les contenus, la charge de travail, le travail autonome ou le déroulement des cours et évaluations permettent l'adaptation de la grille de formation au fil des années. Une adaptation en conséquence a d'ailleurs été réalisée suite aux retours des étudiants des premières promotions qui considéraient que le travail à fournir était sous-estimé pour atteindre les résultats d'apprentissage.

AVIS : la commission spéciale considère que les exigences du critère sont satisfaites.

RECOMMANDATION : sans

4.2 L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique, scientifique et professionnel.

CRITERES DU DOMAINE 4.2

1. Le personnel responsable de la mise en œuvre du programme et de ses unités garantit la cohérence entre les résultats d'apprentissage définis pour le programme, les activités d'apprentissage et d'enseignement et les procédures d'évaluation.
2. La pédagogie favorise un dialogue ouvert et l'échange entre étudiants, enseignants et administrateurs concernés, afin d'exprimer et de discuter des besoins et aspirations de chacun.

CONSTATS ET ANALYSE

L'équipe pédagogique du BTS est chapeauté par le directeur de l'établissement et la coordinatrice pédagogique. Les cours sont assurés à 60% par des enseignants permanents et à 40% par des intervenants externes qui peuvent être, soit des experts (professeurs à l'université), soit des professionnels expérimentés.

Il est également à noter que nombre des enseignants sont également des professionnels en activité ce qui leur permet d'assurer une mise à jour constante des connaissances et compétences qu'ils transmettent aux étudiants.

Compte tenu de l'objectif de formation de techniciens polyvalents du BTS, la part d'intervenants professionnels et l'activité professionnelle des enseignants en parallèle de leurs cours semble adéquate pour garantir une formation technique de qualité.

Le comité curriculaire, composé d'enseignants et de professionnels intervenant dans le BTS, se réunit tous les deux mois afin d'échanger officiellement sur la conduite des enseignements. Néanmoins, un dialogue constant est instauré au sein de l'équipe pédagogique afin de suivre l'évolution des étudiants et faire le lien entre les enseignements.

Par ailleurs, tous les membres de l'équipe pédagogique peuvent proposer au groupe curriculaire une adaptation de leur programme afin de l'aligner sur les évolutions technologiques ou intégrer leur retour d'expérience ainsi que celui des étudiants.

Le déséquilibre observé dans le programme d'étude entre l'acquisition de compétences image par rapport au son se manifeste également par l'absence d'enseignant expérimenté dans de la prise de son et mixage cinéma.

Plusieurs temps d'échanges entre enseignants et étudiants sont institutionnalisés tout au long de la formation : séance d'accueil en début d'année, entretiens individuels biannuels, entretien et constitution du dossier pour la mise en place du coaching, questionnaire-enquêtes en fin de BTS. Par ailleurs, la taille réduite de chaque promotion (12 étudiants) et les nombreux exercices pratiques en petits groupes favorisent les échanges informels entre enseignants et étudiants.

AVIS : la commission spéciale considère que les exigences du critère sont satisfaites.

RECOMMANDATIONS :

- Lancer une réflexion sur la pertinence d'inclure des professionnels du son non-luxembourgeois pour renforcer la formation des étudiants dans ce domaine.

4.3 Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiants

CRITERES DU DOMAINE 4.3

1. La pédagogie favorise un dialogue ouvert et l'échange de commentaires réfléchis entre étudiants, enseignants et administrateurs concernés, afin d'exprimer et de discuter des besoins et aspirations de chacun.
2. Les apprenants qui s'inscrivent à titre individuel dans un programme formel bénéficient d'un accompagnement ou de conseils susceptibles de les aider à satisfaire les exigences de progression. Ces conseils incluent, le cas échéant, la validation des savoirs et des acquis d'expérience antérieurs (VAE – Validation des Acquis d'Expérience).
3. Les étudiants reçoivent des informations détaillées et des conseils afin de suivre les règles de progression, exploiter les différentes possibilités de parcours et choisir les unités d'enseignement du niveau approprié à la certification visée.
4. Les apprenants bénéficient d'un accompagnement ou de conseils susceptibles de les aider à satisfaire les exigences de progression. Ces conseils incluent, le cas échéant, la validation des savoirs et des acquis d'expérience antérieurs (VAE – Validation des Acquis d'Expérience).

CONSTATS ET ANALYSE

La taille réduite des promotions de chaque année permet aux étudiants d'avoir un contact privilégié avec l'ensemble des enseignants et la coordinatrice du BTS ce qui offre un cadre adéquat pour un suivi personnalisé de leurs parcours respectifs. Les séances d'accueil à chaque début d'année, et les rencontres hebdomadaires avec la coordinatrice du BTS dans

le cadre des cours permettent aux étudiants de recevoir les informations pertinentes à leur formation tout au long de l'année.

Le système de coaching par un professionnel du secteur mis en place au cours de la deuxième année de BTS participe à l'accompagnement des étudiants dans la définition de leur projet professionnel.

Le Service psychosocial et d'accompagnement scolaire (SePAS) du LAM propose ses services aux étudiants. Il est impliqué dans des projets multiples (prévention des drogues, de la violence, alimentation saine). Tous les étudiants de ce BTS peuvent en bénéficier, et le lycée prend soin de bien les informer.

Des visites sont également organisées pour mettre les étudiants du BTS en contact avec des services pouvant les informer sur le fonctionnement du secteur du cinéma et de l'audiovisuel.

Une association créée par des étudiants de BTS est également présente pour appuyer les étudiants qui le souhaite. Néanmoins cette association est une association luxembourgeoise, non spécifique au LAM. Il n'est mentionné à aucun moment l'existence d'une association d'étudiants au sein du BTS Cinéma et audiovisuel, ou même commun à l'ensemble des BTS du LAM. Une promotion de 12 étudiants ne justifie pas la création d'un bureau étudiant considérant la simplicité des échanges entre les étudiants en si petit nombre. Néanmoins la question pourrait se poser dans le cadre d'un regroupement de l'ensemble des BTS pour former un bureau étudiant. Cela permettrait de créer du lien inter-BTS et accompagnerait même la naissance des projets personnels communs au-delà d'une interdisciplinarité au sein même du lycée.

Une association d'anciens étudiants du BTS (ALIMNI LAM) est en cours de création ce qui renforcera le réseau professionnel du BTS mais le fonctionnement de cette association et son intégration au sein du BTS n'est pas explicitée.

AVIS : la commission spéciale considère que les exigences du critère sont satisfaites.

RECOMMANDATION :

- Envisager la création d'une association ou d'un bureau des étudiants spécifique aux étudiants du BTS du LAM afin de renforcer la cohésion de groupe. Cela pourrait également contribuer au renforcement de l'interdisciplinarité mentionnée précédemment. Cela permettrait également à des entreprises de solliciter le bureau étudiant, indépendant de l'établissement, afin de participer à différents projets.
- Clarifier les objectifs et le fonctionnement de l'association des anciens étudiants.
- Réfléchir à l'articulation entre l'association des anciens étudiants et les projets/activités des étudiants actuels

Domaine 5 : Mesures de garantie de la qualité

5.1. Le programme de formation fait l'objet de mesures de garantie de la qualité.

CRITERES DU DOMAINE 5.1

1. L'assurance qualité interne porte sur l'ensemble des procédures entreprises par les établissements d'enseignement supérieur pour s'assurer que la qualité de leurs programmes et certifications répond à leurs propres spécifications et à celles d'autres organismes compétents tels que les agences d'assurance qualité
2. L'utilisation du système ECTS doit faire l'objet d'une garantie de la qualité assurée par un processus d'évaluation approprié (contrôle, audits internes et externes de la qualité et commentaires des étudiants) et d'une amélioration continue de la qualité.
3. Les institutions appliquent de manière cohérente et constante des règles prédéfinies et publiées couvrant toutes les phases du cycle d'études, c'est-à-dire l'admission et la progression des étudiants, la reconnaissance et la certification de leurs acquis (ESG 1.4).

CONSTATS ET ANALYSE

La formation bénéficie de l'amélioration continue de la politique d'assurance qualité du LAM. Le groupe curriculaire veille à l'adaptation de certains aspects aux spécificités du BTS cinéma et audiovisuel.

Un document spécifique à l'assurance qualité pour les formations BTS du LAM garantit la pertinence des programmes au regard des besoins du marché de l'emploi et de la société. Pour ce BTS, il existe une procédure d'évaluation périodique du programme assurée par le groupe curriculaire. Elle inclut les avis des étudiants, des diplômés, des enseignants ainsi que des entreprises consultées à travers une enquête. La composition du groupe curriculaire est clairement décrite dans le document d'assurance qualité, assurant l'efficacité de celui-ci.

Le niveau de la qualité est mesuré dans une perspective d'amélioration constante.

Un contact étroit est maintenu avec les entreprises, qui s'expriment souvent sur la pertinence et la qualité de la formation dispensée. Ce contact est maintenu au travers d'enquêtes ainsi que par le biais de l'implication de nombreux professionnels dans le cadre du coaching des étudiants et d'intervention en cours.

Un lien est également maintenu avec les anciens étudiants. La création d'une association d'anciens étudiants permettra de renforcer ce lien qui repose pour le moment principalement sur la coordinatrice du BTS et qui fonctionne du fait du nombre encore faible d'anciens étudiants (trois promotions diplômées depuis l'ouverture du BTS).

Une procédure de mesure de la qualité de l'enseignement existe dans le document spécifique à l'assurance qualité du LAM, néanmoins sa mise en place n'a débuté qu'en 2018 pour le BTS cinéma et audiovisuel.

AVIS : la commission spéciale considère que les exigences du critère sont satisfaites.

RECOMMANDATIONS :

- Institutionnaliser le réseau des anciens étudiants.
- Poursuivre la mise en place de la procédure de mesure de la qualité de l'enseignement

5.2 Les responsabilités, les compétences et les processus décisionnels sont définis de manière à garantir la qualité de l'activité du lycée concerné.

CRITERE DU DOMAINE 5.2

1. Les représentants des étudiants devraient participer activement au processus d'assurance qualité pour le système ECTS. En matière d'assurance qualité externe, les étudiants sont membres des commissions

d'examen externes des établissements et/ou programmes d'enseignement supérieur.

2. Le système de suivi du programme est formalisé : les responsables du programme, la direction de l'établissement, les enseignants et les autres parties prenantes se réunissent régulièrement pour veiller au bon fonctionnement du programme et à son amélioration continue.

CONSTATS ET ANALYSE

Les responsabilités et compétences des différents membres de l'équipe pédagogique sont clairement définies et identifiées.

Les processus décisionnels assurant la qualité de la formation et son amélioration continue sont également détaillés.

La procédure de changement d'une procédure d'assurance qualité est également clairement explicitée permettant l'amélioration continue du système de management de la qualité du LAM.

Néanmoins, la participation des étudiants à l'assurance qualité du BTS se fait essentiellement par le biais de questionnaires/enquêtes ou d'échanges informels avec l'équipe pédagogique que permet leur petit nombre. Certes, les entretiens au cours de l'année avec la coordinatrice du BTS participent à réviser le programme de formation

Il n'est fait mention dans le document d'assurance qualité de l'existence de représentants des étudiants. Il n'est pas non plus indiqué qu'un ou plusieurs étudiants participent aux procédures de révision du programme de formation, de mesure de la qualité de l'enseignement ou de révision du système d'assurance qualité. Ces aspects pourraient être développés.

AVIS : la commission spéciale considère que les exigences du critère sont satisfaites.

RECOMMANDATIONS :

- Envisager la création d'un poste de représentant des étudiants et une procédure de désignation du dit-représentant.
- Améliorer la participation des étudiants au processus d'assurance qualité du BTS par le biais d'un représentant des étudiants.